

**Compte rendu succinct**

Nous ne reprenons que les points d'intérêt et tenons à la disposition de ceux qui le souhaitent l'ordre du jour du Conseil.

Sur les délibérations à caractère budgétaire : nous n'avons rien à ajouter sinon que nous avons fait remarquer que l'amélioration de l'autofinancement à 1 366 ke était à rapprocher du remboursement du capital de la dette soit 950 ke. Notre analyse est que l'amélioration est due essentiellement à des phénomènes conjoncturels (crise sanitaire, gains fiscaux...) et non structurels. La masse salariale demeure trop élevée et très largement supérieure aux communes de même taille.

Sur les activités de temps périscolaires nous avons mis en perspective les trois activités proposées cette année, aux réalisations antérieures. Dans les années 2010, la commune proposait pas moins de quinze activités différentes dans le cadre post et périscolaire, en relation avec Les associations miolandes (Alm, Arscenic et autres), pour des budgets très largement supérieurs à ce que l'on constate actuellement.

Nous avons obtenu que la protection fonctionnelle d'un élu, soit accordée à tout élu faisant l'objet de menaces, outrages injures.

**Questions orales posées par notre groupe**Question n°1

Monsieur le Maire,

Lors d'une récente question orale nous vous avons interpellé sur la future mise en place d'une antenne 5G dans le quartier Pasteur, nous avons relevé des éléments de nature à rendre caduque l'avis favorable de la commune sur la déclaration préalable de travaux déposée par la société Bouygues, notamment la proximité immédiate d'une crèche.

En réponse à nos interrogations vous nous avez informé que la déclaration préalable (DP) avait été retirée par Bouygues et qu'une autre solution était à l'étude. Depuis, nous n'avons eu aucune information nouvelle à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir informer le Conseil Municipal des études d'implantations en cours sur notre commune.

À cela il nous a été répondu que la mairie avait fait le nécessaire pour retirer l'avis favorable à la déclaration préalable, nous avons la modestie de penser que c'est grâce, en partie, à nos recherches effectuées sur le sujet et à notre question de mars dernier que ce résultat a été obtenu, la mobilisation locale ayant également été propice à un résultat positif. À ce jour la mairie cherche avec Bouygues et Cellnex un autre lieu d'implantation.

### Question n°2

Monsieur le Maire,

Un récent incendie dans la Commune a mis à la rue une famille miolande. La Municipalité a soutenu la famille en difficulté en offrant cinq nuitées d'hôtels, complétées par cinq autres, offertes par le Secours Catholique.

Devant ce devoir de solidarité, auquel nous vous avons appelé par courriel (du 19 août dernier) destiné à l'adjointe aux affaires sociales, pouvez vous donner les raisons pour lesquelles un logement d'urgence n'a pas été mis à disposition de cette famille ? De manière plus générale pouvez-vous nous faire un retour détaillé sur l'utilisation de ces logements.

L'appartement situé dans la résidence Marianne ne peut accueillir plus de trois personnes, cela explique que cette famille de quatre personnes n'ait pu être accueillie. Il ressort néanmoins des échanges que la Mairie et la Métropole se rejettent la responsabilité. Un débat devra avoir lieu au sein du CCAS, gestionnaire de ce lieu.